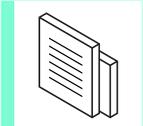


# Guide pour les élections générales municipales

## 2 novembre 2025



### POUR VOTER, VOUS DEVEZ REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES LE JOUR DE L'ÉLECTION :



Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale



Avoir 18 ans ou plus

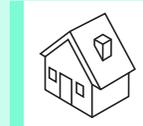


Avoir la citoyenneté canadienne



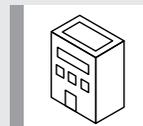
Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

+



Avoir votre domicile dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois

OU



Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours

#### VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire
- Locataire d'un établissement d'entreprise

Pour que votre nom soit ajouté à la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite à la municipalité avant la fin des travaux de la commission de révision. Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eux, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration.

### ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Vous pouvez le vérifier :

- En ligne, sur le site Web d'Élections Québec : <https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/verifier-son-inscription-a-la-liste-electorale/>
- En consultant l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste au début de la période électorale

LE JOUR DE L'ÉLECTION, VOUS NE POURREZ PAS VOUS INSCRIRE NI FAIRE DE CHANGEMENT D'ADRESSE.

### POUR VOUS INSCRIRE OU POUR MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

Présentez-vous au bureau de révision aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste. Un parent, votre conjointe, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.

#### DOCUMENTS REQUIS

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, apportez une ou deux pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse. Vous pouvez apporter, par exemple :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie et une facture de téléphone
- Certificat de naissance et une facture d'électricité

## POUR VOTER

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

### BESOIN D'ASSISTANCE ?

La plupart des lieux de vote sont accessibles. Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider.

## OPTIONS POUR VOTER



### VOTE LE JOUR DES ÉLECTIONS

Le dimanche 2 novembre, les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h. Votre employeur doit faire en sorte que vous avez au moins quatre heures consécutives pour aller voter.



### VOTE PAR ANTICIPATION

Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h.



### VOTE ITINÉRANT

Vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile si vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?